



FRAIS DE SÉJOUR RÉSIDENTS : TARIFS 2024

HÉBERGEMENT en CHAMBRE INDIVIDUELLE

97.71 € TTC par jour

HÉBERGEMENT en CHAMBRE INDIVIDUELLE

68.77 € TTC par jour

Habilités à l'aide sociale

Les tarifs d'hébergement sont applicables au 1er janvier 2024.

DÉPENDANCE suivant évaluation des capacités de la personne et classement en Groupes Iso Ressources. Arrêté du Conseil Départemental des Yvelines. **Les tarifs de dépendance sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :**

Tarif GIR 1 – GIR 2 = 20.85 Euros TTC par jour

Tarif GIR 3 – GIR 4 = 13.23 Euros TTC par jour

Tarif GIR 5 – GIR 6 = 5.61 Euros TTC par jour

TARIF JOURNALIER à acquitter : HÉBERGEMENT + DÉPENDANCE :

Résident classé en Groupes Iso Ressources 1 ou 2 = **118.56** Euros TTC par jour

Résident classé en Groupes Iso Ressources 3 ou 4 = **110.94** Euros TTC par jour

Résident classé en Groupes Iso Ressources 5 ou 6 = **103.32** Euros TTC par jour

TARIF JOURNALIER à acquitter : HÉBERGEMENT + DÉPENDANCE

(chambres habilités aide sociale)

Résident classé en Groupes Iso Ressources 1 ou 2 = **89.62** Euros TTC par jour

Résident classé en Groupes Iso Ressources 3 ou 4 = **82.00** Euros TTC par jour

Résident classé en Groupes Iso Ressources 5 ou 6 = **74.38** Euros TTC par jour

Tarifs Hébergement :

Prestation	2024 TTC
Tarif appliqué pour absence pour convenance personnelle	92.00 €
Tarif appliqué pour libération de la chambre	97.71 €
Pour autres prestations d'hébergement	Annexe (7bis)

REPAS POUR FAMILLES ET VISITEURS DE RÉSIDENTS :

Prestation	2024
Déjeuner	12
Dîner	12